

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 août 2023

SAINT APOLLINAIRE DE RIAS

Etaients présents: Pascal BOUIT, Nicole CHAUDIER, Dorothée DURNEZ, Michel CIMAZ, Alain FLUCHAIRE, Samia HAMDJ, Jean Marie MENGIN, Valérie PELLEGRIN, Claudette PRATESI, Hervé VIGNAL.

Absent excusé, Michel DELOCHE, qui donne procuration à Michel CIMAZ.

Secrétaire de séance: Claudette PRATESI

Début de séance à 20 h 30

Ajout d'un point à l'ordre du jour concernant une régularisation budget.

Vote : accord à l'unanimité

Les points à l'ordre du jour :

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 09 juin 2023, à l'unanimité.
2. Subvention budget énergies renouvelables, il manque une somme de 3900 €,environ, qui est prélevée sur le budget général.
Vote à l'unanimité
3. Cession d'un terrain de la mairie à un habitant du village de Saint Apollinaire de Rias, enquête publique favorable
Vote favorable à l'unanimité.

4. Logements communaux

- Un logement se libère au 31 août 2023, la locataire d'un autre appartement veut reprendre le bail (échange) donc sans préavis, et libère le sien au 31 août, beaucoup de problèmes d'humidité dans cet appartement. Tous les travaux de drainage ont été pourtant réalisés.
- Un diagnostic performance énergétique est nécessaire pour les 2 appartements devis : 864 €
Vote à l'unanimité
- Tarif des locations : l'indice d'indexation du montant des loyers est de 3,50°/°ce qui représente une augmentation importante, une proposition de taux à 2 °/° est suggérée.

Vote à l'unanimité sans Samia HAMDJ qui est partie prenante.

5. Renouvellement CDD agente municipale pour une durée d'un an

Vote à l'unanimité

6. Le code comptabilité communale était M 14 passe en M 57 abrégé à partir du 1er janvier 2024

Vote à l'unanimité

7. Forfait scolaire 2023/2024 école privée de Vernoux

577,07 €/enfant pour 4 enfants en primaire, 1331,52 €/enfant pour 4 enfants en maternelle

Vote à l'unanimité.

8. Délégués chargés du contrôle des listes électorales : Dorothée DURNEZ étant adjointe au maire ne peut pas être suppléante, Hervé VIGNAL la remplace.

Vote à l'unanimité.

9. Subvention Association Aimergens : l'association étant dissoute, demande le transfert de la subvention à l'association Sous le Châtaignier qui prend le relai des activités.

Vote à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Déclaration de buvette pour le concours de boule qui aura lieu le 20 août 2023.
- Le cinéma en plein air : 46 entrées, il reste la somme de 545 € à payer par la mairie
- Concerts d'Alain HIVER : 40 personnes le 1er jour, 30 le 2ème.
- Visite à Rossignol : demande d'agrandir le parking aux frais des riverains. Accord donné
- Les Marlières : beaucoup de plaintes des voisins pour les aboiements des chiens
- Les biens sans maître : sur la commune 8 hectares de terrains sont dans ce cas, dont une parcelle de 4 hectares attenants. Une personne d'un syndicat des communes forestières s'occupe de les recenser et entreprendre les démarches nécessaires pour attribuer à la commune.
- Une personne de la commune demande à la préfecture une copie de l'arrêté interdisant l'accès aux quads, sur le chemin de petit Combier, au village. L'arrêté a été transmis à la Préfecture
- Samedi 12 août un mariage est célébré sur la commune, toutes les déclarations obligatoires ont été accomplies.
- Embellissement des façades : Un peintre va nous faire des propositions en septembre. Une bignone va être plantée, végétalisation au temple également.
- Prochain Conseil Municipal le 15 septembre 2023.
- L'employé municipal a été reconduit en mi temps thérapeutique pour 3 mois
- L'opération brioche pour l'ADAPEI aura lieu mi octobre.
- Le forfait scolaire pour les enfants scolarisés dans cette commune passe à 650€par élève au 1/09/23 le conseil valide la signature de l'avenant n°1 à la convention.

FIN DE LA SEANCE A 22 h 15